





POUR UN PLAN DE REVITALISATION CULTURELLE



PROPOSITIONS POUR SOUTENIR
LES ACTRICES ET ACTEURS
ARTISTIQUES ET CULTUREL·LE·S



dans le cadre de la

 Mobilisation et coopération 
Art et Culture
contre le COVID-19

POUR UN PLAN DE REVITALISATION CULTURELLE

Synthèse des propositions	3
Le contexte du plan de revitalisation	4
Nos propositions pour des mesures de revitalisation culturelle et démocratique :	
1. Un dispositif large de soutien aux initiatives artistiques et culturelles citoyennes dans leur diversité et dans la singularité de leurs projets	5
2. Des mesures directes pour l'emploi culturel qui accompagnent des mesures directes pour l'emploi culturel qui tiennent compte des conditions spécifiques du secteur et garantissent les droits sociaux	7
3. Un programme d'avenir et d'appui aux démarches et expérimentations coopératives pour une transition culturelle, écologique et solidaire du secteur et des territoires	12
4. Des MCAC – Maison Commune Art et Culture - dans toutes les régions	15
Le cadre du plan de revitalisation	16
Qui sommes-nous ?	18
Ressources de la Mobilisation et Coopération Arts et Culture contre le COVID-19 (MCAC) ...	19

Contacts

Patricia COLER
Déléguée Générale
coordination@ufisc.org
06 73 49 74 29.

Gaëlle FERVAL
Chargée de communication
gaelle.ferval@ufisc.org
06 77 44 20 77.

L'art et la culture sont au cœur de nos libertés et de notre vivre-ensemble. Dans ce contexte de gestion d'une crise sanitaire sans précédent, la participation à la vie culturelle de toutes et de tous est un enjeu crucial pour faire vivre les expressions, les rencontres, le lien social, les imaginaires.

Parce que la culture n'est fondamentalement ni marchande ni rentable, pas plus que la santé ou l'éducation, parce que sa valeur est tout autre, au service de l'humain, là où les liens priment sur les biens, **il est urgent de revitaliser les capacités culturelles et citoyennes dans notre pays.**

Nous sommes des milliers d'acteur·trice·s artistiques et culturel·le·s, structures citoyennes, associations, coopératives, sociétés à finalité sociale, représentatif·ve·s de la grande majorité du tissu culturel qui maille notre pays. **La moitié de ce tissu est en grand danger de disparition.** C'est un écosystème dense qui est bouleversé et ses centaines de milliers de salarié·e·s, d'auteur·s, de fournisseurs, qui sont confronté·e·s pour longtemps à une précarité accrue : tou·te·s sont menacé·e·s de disparaître.

Or, les mesures de relance annoncées ignorent complètement, par la dichotomie affichée entre secteur privé lucratif et secteur labellisé par l'Etat, la diversité de l'écosystème culturel fourmillant de milliers de structures d'initiative privée et citoyenne, aux buts autres que lucratifs.

Les solutions existent. **Nous proposons des mesures simples et directes pour une nouvelle dynamique culturelle, une ambition artistique, démocratique et solidaire**, par laquelle « personne n'est laissé au bord de la route », surtout pas les plus fragiles.

<p>1</p> <p>UN DISPOSITIF LARGE DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CITOYENNES ARTISTIQUES ET CULTURELLES DANS LEUR DIVERSITÉ ET LA SINGULARITÉ DE LEURS PROJETS</p> <p>FRIC</p> <p>Fonds de Revitalisation pour les Initiatives Culturelles</p> <p>100M€/AN</p> <p>Pour un soutien urgent et massif aux initiatives artistiques et culturelles citoyennes, qui créent des liens en proximité avec les territoires et nos concitoyen·ne·s.</p>	<p>2</p> <p>UN PACTE POUR L'EMPLOI ARTISTIQUE ET CULTUREL QUI TIEN COMPTE DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DES PROJETS ET GARANTIT LES DROITS SOCIAUX</p> <p>PACTE</p> <p>Pacte pour l'Emploi artistique et culturel</p> <p>80 M€/AN</p> <p>Pour maintenir l'emploi du champ culturel par la consolidation et la création d'emplois</p>	<p>3</p> <p>UN PROGRAMME D'APPUI AUX DÉMARCHES ET EXPÉRIMENTATIONS COOPÉRATIVES POUR UNE TRANSITION CULTURELLE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DU SECTEUR ET DES TERRITOIRES</p> <p>FUTUR</p> <p>Fonds pour une Transition Urbaine et Rurale</p> <p>20 M€/AN</p> <p>Pour amorcer des changements structurels vers un modèle plus solidaire, plus durable et plus respectueux des droits humain</p>	<p>4</p> <p>UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE CHAMBRES RÉGIONALES ART ET CULTURE, RASSEMBLANT L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES DE L'ÉCOSYSTÈME CULTUREL ET CITOYEN</p> <p>MCAC</p> <p>Soutien au développement des Maisons Communes Art et Culture en région</p> <p>Pour des espaces d'organisation de l'écosystème culturel et de concertations</p>
--	--	--	---

Nous représentons une dynamique constituée de 40 000 initiatives artistiques et culturelles



L'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) avec ses 16 organisations professionnelles d'employeurs membres, associée à un grand nombre d'autres organisations et collectifs dans la Mobilisation et Coopération Art et Culture - MCAC pour coordonner une réponse collective des secteurs artistiques et culturels, demandent depuis le début de la crise sanitaire des politiques publiques concertées à la hauteur des enjeux.

Réunissant des milliers de structures sur l'ensemble du territoire national, nous sommes représentatifs des plus de 40.000 acteur·trice·s qui agissent au quotidien pour la participation de tou·te·s à la vie artistique et culturelle. Dans les arts de la rue, le théâtre, les arts plastiques, les arts visuels, la musique sous toutes ses formes, la marionnette, le cirque, le conte, le numérique, le livre, l'audiovisuel... Nous rassemblons des initiatives singulières et transversales, solidaires et d'intérêt général. Ce sont des équipes artistiques, des compagnies, des groupes, des labels indépendants, des collectifs d'artistes, des lieux alternatifs, lieux intermédiaires, lieux de fabrique, salles de diffusion et d'exposition, centres associatifs, radios, médias citoyens, ce sont des écoles, des festivals, des ateliers et des studios de pratiques... **bref, des espaces de vie sociale et culturelle, indispensables à nos libertés et à notre vivre-ensemble.**

L'urgence du soutien à l'écosystème culturel

Alors que le contexte se durcit encore, nous réaffirmons que la culture est essentielle et que l'écosystème d'acteur·rice·s qui participe à la faire vivre doit être urgemment soutenu par des mesures d'urgence, de secours et par une anticipation des années à venir. **Les fonds sectoriels d'urgence et de compensation doivent être revus pour toucher l'ensemble des acteur·rice·s au delà des entreprises privées lucratives et des structures labellisées par le ministère de la Culture.**

Le projet de loi de finances 2021

Ce document présente nos propositions dans le cadre du plan de relance et du projet de loi de finances 2021 présenté par le gouvernement et qui sera débattu au parlement jusqu'en décembre 2020.

Ces propositions doivent s'articuler avec les autres mesures proposées par le Ministère de la culture ainsi que par les autres ministères et par les politiques européennes, en particulier celles déclinées sur les territoires (fonds structurels, Feader...). Elles complètent les mesures transversales de soutien aux entreprises, et notamment de l'économie sociale et solidaire, qui sont essentielles à la sauvegarde et à la diversité de l'écosystème culturel.

L'ambition budgétaire visée est estimée à 200 millions d'euros par an, pour maintenir les entreprises et les emplois culturels, majoritairement portés par les structures que nous représentons et **pour permettre une véritable dynamique culturelle, urgente pour re-générer notre vivre-ensemble, le lien social et une structuration professionnelle et citoyenne, fondée sur la solidarité et la protection des droits des personnes.**



NOS PROPOSITIONS POUR DES MESURES DE REVITALISATION CULTURELLE ET DÉMOCRATIQUE

1. Un dispositif large de soutien aux initiatives artistiques et culturelles citoyennes dans leur diversité et dans la singularité de leurs projets

FRIC - Fonds de revitalisation pour les initiatives culturelles >> 100M€/AN)

Objectif : Soutien urgent et massif aux initiatives artistiques et culturelles citoyennes qui créent des liens en proximité avec les territoires et nos concitoyen·ne·s.

Constats :

- Touché dès avant le confinement par les arrêts d'activité, l'écosystème culturel est sinistré par la crise sanitaire, les inégalités entre structures et entre territoires tendent à se renforcer, les liens sociaux et culturels sont menacés.
- Les effets en cascade induits par l'interdépendance entre les acteur·trice·s sur deux ou trois ans vont bouleverser durablement cet écosystème, avec le risque de voir disparaître des milliers de structures.
- Les conséquences sur les territoires doivent être anticipées, tant en ce qui concerne les relations culturelles et éducatives (champ social, scolaire, santé...) que les relations socio-économiques territoriales (prestataires, tourisme, hôtellerie/restauration...).
- Une dynamique culturelle est à relancer en prise avec la diversité des territoires et de la population.
- L'Etat doit assurer sa responsabilité publique en matière de diversité et de droits culturels.
- L'équité de traitement des initiatives, des territoires et des populations doit être garantie par l'Etat, le risque étant aujourd'hui celui d'une concentration des soutiens sur les établissements les plus imposants et sur les grands centres urbains.

Pour soutenir
5 000 initiatives
artistiques et
culturelles
citoyennes
sur des montants
allant de 5 000 à
40 000 euros/an


Le dispositif de soutien...

... Apporte des aides aux projets sans critère esthétique et en prenant en compte la pluralité des activités et la transversalité des propositions. .

... Peut bénéficier à une population potentielle de 40.000 structures dans l'ensemble des champs artistiques et culturels.

... Assure une égale accessibilité du dispositif à toutes les structures.

... Reconnaît l'intérêt général des projets en matière d'exercice de la diversité culturelle et des droits culturels des personnes.

 **Apport budgétaire** : un fonds de financement dédié de 100 millions d'euros par an par l'Etat (sur le plan de relance de deux milliards dédiés à la culture) sur deux ans.

 **Modalités :**

- Le fonds de soutien est mis en œuvre sur la base d'une instruction de dossier avec des **critères simples d'intérêt général, transversaux aux disciplines et aux activités.**
- Il incite au **soutien à l'emploi et aux coopérations.**
- L'Etat assure la transparence sur les modalités du dispositif et promeut **une information large à travers les relais sectoriels et territoriaux.**
- **Le pilotage et la mise en œuvre du dispositif associe les services centraux et déconcentrés du Ministère de la culture.**
- Le dispositif est régulièrement évalué sur la base d'**une méthodologie fondée sur la promotion de la diversité artistique et culturelle et le respect des droits culturels et humains** : liberté artistique, participation à la vie culturelle, qualité des relations, développement des capacités des personnes... (cf. outils d'évaluation travaillés à la DGCA, dans les démarches relatives aux droits culturels...)
- **Un organe pluripartite de suivi du dispositif au niveau national et dans les régions réunit les représentants de l'Etat, des régions et des autres collectivités territoriales, des organisations professionnelles** (syndicales, fédérales, réseaux), **de citoyen·ne·s.**
- **La mise en œuvre peut se réaliser à partir d'une plate-forme et d'un opérateur délégué**, en capacité de gérer des dispositifs larges au niveau national (DGFIP, ASP ...).
- **Le co-financement des régions et des autres collectivités, ainsi que d'autres partenaires financiers, sera recherché.**

**I
M
P
A
C
T
S**

- **Accompagner la reprise d'activité** de milliers de structures.
- **Multiplier les effets leviers** auprès des collectivités et des autres partenaires ressources des projets.
- **Assurer une réelle irrigation culturelle** de tous les territoires et une participation de tou·te·s à la vie culturelle.
- **Renforcer la connaissance** des projets et de l'écosystème.
- **Faire émerger une coconstruction publique, professionnelle et citoyenne** dans les régions.

2. Des mesures directes pour l'emploi culturel qui tiennent compte des conditions spécifiques du secteur et garantissent les droits sociaux

PACTE - Pacte pour l'Emploi artistique et culturel

>> 80M€/AN

Objectif : Maintenir l'emploi du champ culturel par la consolidation et la création d'emplois, soutenir un éco-système pluriel composé d'abord de très petites entreprises en interrelation.

Pour maintenir l'emploi du champ culturel par la consolidation et la création d'emplois

🔍 Constats :

- **Les enquêtes réalisées montrent un risque très important de plan social invisible considérant la menace de dépôt de bilan de milliers de structure.**

Les 40.000 structures culturelles employeuses emploient 200 000 salarié·e·s directement et génèrent des milliers d'emplois indirects. Ces emplois sont localisés dans les territoires.

- **L'écosystème culturel (spectacle, musique, audiovisuel, livre...) n'est pas industriel. Il est constitué à 95% de très petites entreprises de moins de 10 salarié·e·s permanent·e·s en large partie dans le champ de l'économie sociale et solidaire.** Celles-ci s'appuient d'abord sur les travailleur·euse·s culturel·le·s qui constituent l'essentiel des dépenses des entreprises. Les indépendant·e·s, trop souvent précaires, du champ artistique et culturel sont particulièrement fragilisés dans la période. Les mesures ne sont pas suffisamment adaptées et accessibles, les protections sociales sont indispensables.
- Contrairement à une vision industrielle du secteur, l'écosystème culturel vit avant tout des interrelations entre ces très petites entreprises et ces indépendant·e·s. **La crise qui bouleverse des constructions fragiles peut générer des effets domino dramatiques.**
- **Les très petites entreprises ont démontré durant la crise (et auparavant) une capacité de résistance et de résilience exceptionnelle.** Elles ont su se saisir des dispositifs, parfois mal adaptés et complexes. Elles doivent être renforcées par l'emploi, dans l'élaboration de scénarios de consolidation et d'adaptation de leurs activités.
- Dans le contexte de crise sanitaire, **il est important de sortir du prisme réducteur qui consiste à ne voir le secteur que sous l'angle diffusion/distribution et prendre en compte l'ensemble des activités culturelles** (recherche, création, répétition, éducation artistique et culturelle, partenariats et interventions dans le territoire, innovations sociales, développement numérique, etc.). Les structures de l'économie sociale et solidaire souhaitent monter des projets, des actions et reprendre, de façon différente, leurs activités.
- **Le champ culturel est finement articulé à un ensemble de prestataires, souvent des indépendant·e·s et des TPE locales, qui se retrouvent en grandes difficultés.**

→ **La mesure : un Pacte pour l'Emploi artistique et culturel à partir de l'évolution et du renforcement des dispositifs existants.**

Le Pacte pour l'emploi artistique et culturel se décline en plusieurs mesures, qui s'appuient sur des dispositifs existants. Ceux-ci doivent être développés et certains critères élargis pour une meilleure prise en compte des spécificités de la période.

FONPEPS : Evolution des critères du Fonpeps pour la consolidation de poste et la reprise des embauches

- **Prendre en charge une part de la masse salariale des artistes et des technicien-ne-s dans les secteurs fragiles, au-delà de la mesure 8 déjà en place de diffusion en petite jauge de moins de 300 places.** Elargir la mesure aux activités en espace public, aux activités d'éducation artistique et culturelle et d'interventions artistiques dans les territoires... Simplifier les déclarations (définition d'une salle de moins de 300 places) pour permettre l'extension des projets possibles.
- **Prendre en charge une part de la masse salariale des artistes et des technicien-ne-s pour le maintien du niveau physique et des entraînements des équipes artistiques et les reprises de travail préalables aux représentations/à la tournée.**
- **Soutenir les postes d'enseignement et de formateur-trice-s occasionnel-le-s pour les activités d'enseignement et d'accompagnement de pratiques artistiques** via la prise en charge d'une part de la masse salariale.
- **Renforcer la prise en compte des postes structurants dans ces TPE, pivots de la professionnalisation des équipes, par le soutien des CDI et CDD (supérieurs à 3 mois) dans les TPE via la prise en charge d'une part de la masse salariale des postes (admin, prod, comm, ...).** Cette mesure est nécessaire pour les équipes, les lieux intermédiaires, les producteurs et labels, les radios...
- **Soutenir les CDI et CDD supérieurs à 3 mois de postes d'appui à la coopération territoriale et professionnelle** par la prise en charge d'une part de la masse salariale des postes de coordination, d'animation de la mutualisation, de développement de partenariats.
- **Elargir les capacités d'embauche de CDI** par la mesure Peps au-delà des fonctions liées aux annexes 8 et 10 pour les TPE de moins de 5 salarié-e-s en prenant en compte le passage de CDD en CDI.

+ Au regard du contexte de crise pour les arts visuels et la difficulté extrême que connaissent les employeur·euse·s du champ, **le FONPEPS doit être ouvert urgemment aux associations des arts visuels.**

+ Pour encourager les processus de coopération, **les postes mutualisés employés par les structures bénéficieront de ces aides voire d'un accompagnement supplémentaire.**

+ **Il est indispensable d'étendre la simplification des procédures** (remplissage des dossiers, déclaration sur l'honneur...) avec contrôle a posteriori **et de réduire les délais de paiement** (manque de trésorerie des structures).

FONJEP : Ouverture de 1.000 postes Fonjep culture. **Consolidation des postes dans les petites associations culturelles de façon transversale**

- **Les postes Fonjep viennent soutenir l'emploi associatif culturel de façon transversale via un apport de 7.500 € par poste en CDI ou CDD long.** Ils sont centrés sur des postes d'appui au projet culturel de la structure associative.
- **Les bénéficiaires de ces postes sont des associations à buts non lucratifs, d'éducation populaire œuvrant sur les territoires.** Ce sont des projets associatifs locaux, des projets de réseaux, des associations de mutualisation/coopération.

- **Des postes prioritaires sont à ouvrir** dans le champ des arts visuels, les associations du livre et du jeu, les territoires ruraux et les quartiers populaires, les lieux intermédiaires dans différentes disciplines artistiques...
- **Il est visé l'ouverture de 1.000 postes en 2 ans**, à travers une convention du ministère de la Culture avec le Fonjep (tel que procédé actuellement).
- **Le Fonjep permet une instruction fine au niveau départemental et régional.**
- **Un co-financement des postes par les régions et les départements est à encourager.**

Soutien aux indépendants culturels

Pour rappel, la proportion des non-salariés parmi les professions culturelles est nettement plus élevée que dans l'ensemble des professions : **plus d'un quart des actifs culturels travaille à leur compte** (cf. Etudes du DEPS, du ministère de la Culture). **Des appuis dédiés aux indépendants doivent donc être urgemment mis en place, au-delà des mesures transversales, et sans entraîner une mise en concurrence par des appels à commande publique.** Cela pourra passer par une prise en charge partielle de charges régulières incompressibles ou obligatoires ainsi qu'un appui aux activités réalisées et aux espaces collectifs de proximité réunissant ces indépendants.

Mécanisme de solidarité pour les prestataires du champ culturel

Les mesures dédiées au secteur culturel, en tant que secteur protégé, doivent être ouvertes aux prestataires liés essentiellement aux acteurs culturels. **Aujourd'hui trop de dispositifs leur restent fermés, le plus souvent pour des problèmes administratifs ou d'assouplissement des périmètres des mesures.** Des mécanismes dédiés d'appui en fonds propres ou trésorerie ainsi qu'en aides à l'emploi doivent être gérés en proximité, au niveau régional, afin d'éviter les fermetures générées par le manque d'activité et les difficultés subies par les personnes.

De plus, le Pacte pour l'emploi artistique et culturel s'appuie sur des mesures transversales mises en place par le gouvernement :

EMPLOI des JEUNES - Favoriser l'embauche par les TPE culturelles des jeunes en alternance et en CDD et CDI.

- **Mieux informer** les TPE culturelles sur les dispositifs.
- **Accompagner** les TPE culturelles en proximité dans l'embauche en alternance ou en contrats de droit commun.
- **Permettre la formation** des jeunes embauché·e·s dès la première année.

Prolonger l'ACTIVITE PARTIELLE à un niveau adapté aux difficultés du secteur pour le maintien de l'emploi dans le champ culturel

- **Prolonger le dispositif d'activité partielle pour le secteur culturel, secteur protégé, jusqu'au 31/12/21.**
- **Conserver des taux importants de prise en charge.**
- **Réviser la date du 17 mars, bloquante et qui ne correspond plus au contexte actuel.** Privilégier d'autres modalités de justification.
- **Elaborer des moyens de prise en charge des cotisations sur les congés payés.**



Volet d'accompagnement des TPE artistiques et culturelles

Le Pacte pour l'emploi artistique et culturel doit aussi contenir un volet d'accompagnement des TPE culturelles renforcé dans la période. Il s'appuie sur les dispositifs existants connus et utilisés par les entreprises (Afdas, DLA, Anact...). Il doit permettre d'accompagner les entreprises dans les mutations dans l'emploi auxquelles elles sont confrontées :

- **Encourager les mutualisations et les coopérations dans l'emploi.**
- **Lutter contre les discriminations et en faveur de l'égalité femme/homme.**
- **Améliorer l'organisation du travail vers une meilleure qualité de l'emploi** (coopération, gouvernance, santé...).
- **Améliorer la responsabilité sociétale des organisations** (droits culturels et droits humains, gouvernance multi partie prenante, coopérations, impacts environnementaux...).

Le Pacte pour l'emploi se fonde sur une garantie de continuité des droits sociaux :

Le Pacte pour l'emploi artistique et culturel repose sur une protection sociale adaptée et une garantie des droits sociaux pour tou-te-s les travailleur-euse-s, en particulier les plus précaires.

Les protections pour les auteur-e-s et les salarié-e-s intermittent-e-s doivent être assurées sur 2021 et 2022 au regard du prolongement non maîtrisé de la crise sanitaire et de la rupture d'activité.

Au-delà des secteurs culturels, et dans un principe d'interdépendance, d'égalité et de fraternité, c'est bien l'ensemble des droits sociaux des travailleur-euse-s qui doivent être maintenus, et même développés pour les plus pauvres, dans la période.



Apport budgétaire

- Le Pacte doit se fonder sur un financement dédié de a minima de 80 millions d'euros.
- Le Fonpeps doit bénéficier d'une enveloppe a minima de 58 millions d'euros par an.
- Les mesures ciblées sur l'emploi artistique (activités de création, diffusion, interventions, maintien du niveau physique, reprise préalable à la tournée) doivent être dotées de 30 millions d'euros pour venir en appui à plus de 10 000 artistes et permettre la reprise de milliers de spectacles et activités.
- Pour créer 1.000 postes Fonjep culture par an, le financement du ministère de la culture doit être de 7,5 millions d'euros.
- Le soutien dédié aux indépendants doit bénéficier d'un budget d'au moins 10 millions d'euros.
- Les mécanismes spécifiques d'appui aux prestataires du champ culturel doivent être soutenus a minima à hauteur de 2 millions d'euros et permettre des effets leviers interministériels et en local.



Modalités :

- Le Pacte pour l'emploi artistique et culturel se fonde d'abord sur des aides directes à l'emploi.
- L'Etat assure la transparence sur les modalités du dispositif et promeut une information large à travers les relais sectoriels et territoriaux.
- La mise en œuvre se réalise à partir d'opérateurs délégués, en capacité de gérer des dispositifs transversaux au niveau national (ASP, Fonjep, Afdas, DLA, ...).

- Des processus de suivi et d'évaluation réunissant des représentant·e·s public·que·s et professionnel·le·s permettent de coconstruire finement les dispositifs pour l'emploi et de les adapter pour rester au plus près des besoins et des circonstances.
- Le co-financement des régions et des autres collectivités, ainsi que d'autres partenaires financier·ère·s, sera recherché.

I M P A C T S

- **Maintenir l'emploi** dans les TPE et plus particulièrement dans les équipes artistiques (spectacle, arts visuels, édition...), qui sont les premier·ère·s employeur·euse·s des artistes.
- **Créer de l'emploi** dans les territoires, **favoriser l'emploi des jeunes et renforcer le développement local.**
- **Assurer des mécanismes de solidarité et d'équité territoriale** par l'appui aux territoires et structures les plus pauvres.
- **Consolider les structures comme entités collectives** dans la période et accompagner leurs évolutions.
- **Pallier l'atomisation des structures par un appui structurant à la mutualisation et à la coopération.**
- **Protéger les personnes et assurer leurs droits** dans un contexte de difficultés croissantes.

3. Un programme d'avenir et d'appui aux démarches et expérimentations coopératives pour une transition culturelle, écologique et solidaire du secteur et des territoires

FUTUR - Fonds pour la transition urbaine et rurale >> 20M€/AN

Objectif : Amorcer des changements structurels du secteur et des territoires vers un modèle plus solidaire, plus durable et plus respectueux des droits humains.

Constats :

- La crise sanitaire a montré l'urgence de repenser nos modèles de société vers plus de solidarité, de durabilité et de respect des droits humains et du vivant. **Il nous faut engager la transition culturelle, écologique et solidaire pour un mieux vivre-ensemble.**
- La culture est au cœur de cette transition tant par le nouvel imaginaire qu'elle permet de construire que par sa capacité de création et d'expression, de partage sensible et de relations entre personnes, d'analyse critique et de construction individuelle et collective.
- **Les acteur·trice·s culturel·le·s sont les contributeur·trice·s de véritables laboratoires culturels et sociaux** à travers leur multiplicité de pratiques concrètes qui favorisent des démarches ancrées dans le développement durable et l'économie solidaire : innovations sociales, organisation multi-parties prenantes, circuits courts, solidarités économiques, capacités réciproques non monétaires, coopérations territoriales de proximité...
- Il est temps de réfléchir autrement et de favoriser une structuration nouvelle, qui consolide la diversité des forces citoyennes que sont les très petites entreprises d'économie solidaire, par la coopération. **Sortir de l'isolement et de l'atomisation est un enjeu urgent auquel il faut répondre par de nouveaux mécanismes de solidarité et de développement local.**
- **Les pratiques et les expérimentations existent, il faut leur donner les moyens d'augmenter leurs capacités d'action et d'essaimage.**
- La transition ne pourra s'établir que par **des processus décloisonnés et multidimensionnels qui doivent être soutenus par des politiques de coopération interministérielle et interterritoriales, reliant Europe, national, régional et territorial.**

→ **La mesure : un Programme d'avenir et d'appui à des innovations solidaires géré par des opérateur·trice·s professionnel·le·s « Culture et Economie Sociale et Solidaire »**

Ce programme d'avenir et d'appui pour la transition culturelle, solidaire et écologique, s'appuie sur une convention d'objectifs et de moyens, qui décline des actions structurantes sur deux ans.

Il vise l'appui aux acteur·trice·s de façon transversale à l'ensemble des secteurs culturels.

Pour amorcer des changements structurels vers un modèle plus solidaire, plus durable et plus respectueux des droits humains

Ce programme poursuit une stratégie partagée entre partenaires publics et entreprises culturelles de l'ESS et mène plusieurs axes d'action :

Renforcer les coopérations

- Soutenir les coopérations renforcées via une aide en fonctionnement (jusqu'à 50.000 € / an) à des coopérations en cours ou émergentes tels les groupements territoriaux (collectifs artistiques, PTCE, PTCA, lieux partagés, projets de territoire), les mutualisations d'emplois à buts non lucratifs (GE, GEIQ, CAE, dispositif de mise à disposition), les outils partagés de production et de moyens...
- Soutenir des démarches de coopération artistique territoriale ou sectorielle mettant en œuvre des actions (plateaux solidaires, lieux de stockage mutualisés, mobilité artistique, coopération internationale...).
- Soutenir des dispositifs de transfert de savoir-faire (TSF) animés par Opale, en lien avec les réseaux professionnels et citoyens, ainsi que des démarches d'accompagnement solidaire, à buts non lucratifs, partagés entre plusieurs structures.
- Appuyer les démarches de coconstruction de projets de territoires sur les bassins de vie (projets culturels de territoire, schémas d'orientation des arts et de la culture...) par des moyens d'animation et d'accompagnement.

Développer des mécanismes de solidarité financière

- Développer des outils de solidarité financière : ouverture d'un fonds solidaire national avec l'IFICIC et la Banque des territoires dédié aux TPE culturelles de l'économie sociale et solidaire, appui de 3 à 5 expérimentations de fonds solidaires (fonds territoriaux, de réseaux, foncières), accompagnement des ingénieries financières dédiées à ces projets complexes.
- Accompagner le renforcement des fonds propres des TPE (associations, coopératives, sociétés d'utilité sociale), en lien avec France Active et le réseau bancaire : déploiement de l'outil « culture diag » par les réseaux, animation des relations avec les banques, développement de l'usage des finances solidaires pour renforcer les fonds propres des entreprises, usage des excédents associatifs pour renforcer les fonds propres...

Soutenir l'expérimentation et essaimer les innovations culturelles, sociales, écologiques et technologiques.

- Soutenir des pratiques innovantes et des recherches-actions, autour du développement durable et des droits culturels : la lutte contre les discriminations, la transition/sobriété écologique, la participation citoyenne, la solidarité internationale...
- Soutenir des démarches d'évaluation, coconstruite, multipartites prenantes et assise sur le respect des droits humains et du développement durable. Elles intègrent des démarches d'évaluation d'utilité sociale, de démarche de progrès sur les droits culturels, de responsabilité sociétale des organisations...

Apport budgétaire

Le programme d'avenir et d'appui nécessite a minima un budget de 20 millions d'euros (pris sur le plan de deux milliards) sur deux ans pour 40.000 structures bénéficiaires potentielles.

Modalités :

- Le programme d'avenir et d'appui fait l'objet d'une convention pluripartite d'objectifs et de moyens, précisant la stratégie, les axes déployés, les actions et leurs cibles, l'évaluation et le suivi du programme. Il a vocation à rassembler de façon interministérielle et interterritoriale.

- Le programme est délégué à des opérateur·trice·s professionnel·le·s « Culture et Economie Sociale et Solidaire », tels l'UFISC et Opale, en coordination et en partenariat avec d'autres organisations tant nationales que régionales. Le processus de coordination pourra mener à la création d'une structure partagée, telle un groupement d'intérêt public.
- Le programme s'appuie sur des partenariats actifs et financiers avec des acteur·trice·s du financement solidaire (Finansol, France Active, Banque des territoires, Fondations, banques...), de l'accompagnement (DLA, CRESS, réseaux d'économie solidaire...), de la formation et de la recherche (universités, laboratoires, fondations...).
- Il sera recherché une logique d'effet levier sur certaines actions pour venir en appui ou déclencher des soutiens des régions et des collectivités territoriales.

- I**
- **Renforcer les capacités des personnes, des structures, des projets et de l'emploi culturel.**
- M**
- **Renforcer le développement local tant culturel que socio-économique.**
- P**
- **Accroître la structuration coopérative des projets sur les territoires.**
- A**
- **Multiplier les effets leviers** sur des programmes interministériels et avec les collectivités.
- C**
- **Développer des ingénieries d'accompagnement et d'essaimage.**
- T**
- S**

4 ●

Des MCAC - Maisons Communes Art et Culture - dans toutes les régions

Objectif : Développer des espaces d'organisation de l'écosystème culturel et de concertations pluripartites entre Etat, collectivités territoriales, organisations professionnelles et participation citoyenne.

Constats :

- Le contexte rend urgent la consolidation d'un écosystème culturel et socio-économique avant tout fondé sur des très petites entreprises et des indépendant·e·s.
- Il est nécessaire de renforcer le processus collectif de professionnalisation et de consolidation des entreprises dans leur diversité.
- Le souhait des acteur·trice·s impliqué·e·s dans les démarches d'intérêt général (droits culturels, liberté de création...) est de partager des stratégies et de contribuer à la définition des responsabilités et capacités d'intervention publique.
- Une interrelation est à organiser avec de nombreux secteurs et services des collectivités et de l'Etat dans les territoires eu égard aux mécanismes de déconcentration et de décentralisation.

Pour des espaces d'organisation de l'écosystème culturel et de concertations pluripartites

→ **La mesure : développer des MCAC – Maisons Communes Art et Culture - pour l'organisation de l'écosystème culturel et la coconstruction des politiques publiques.**

Tout le monde s'accorde désormais sur le fait que les politiques publiques doivent se construire entre l'Etat, les collectivités publiques et les acteur·trice·s artistiques et culturel·le·s.

Cette perspective n'est possible que si une méthode et des outils sont définis.

Dans sa diversité, le champ culturel a besoin d'outils de structuration en région pour définir et partager la stratégie régionale et territoriale, pour mettre en place des espaces décisionnaires et de gestion du champ transversal et des filières et pour contribuer à la coconstruction des politiques publiques.

Les Maisons Communes Art et Culture ont vocation à regrouper les acteur·trice·s de façon intersectorielle. Transversales aux différents secteurs, elles prennent en compte l'ensemble des écosystèmes culturels territoriaux et leur structuration (professionnelle, paritaire, réseau...).

Les Maisons Communes Art et Culture s'articulent avec les instances et processus existant dans les filières (Coreps, contrats de filière, Sodavi, Solima...) au niveau territorial et les instances au niveau national. Elles s'associent au conseil territorial pour la culture (CTC) lors de réunions régulières.

● ● ● Le cadre du plan de revitalisation

Un apport budgétaire plus que nécessaire

Le plan de revitalisation, présenté par ce document, porte une ambition budgétaire pour un tissu d'acteur·trice·s démuni·e·s.

Porteur d'axes cruciaux et exigeants pour un renouveau culturel, il doit être soutenu par au moins 15% du plan global de plus de 2 milliards d'euros consacré à la culture.

Le budget requis de **200 millions d'euros par an pour le tiers secteur de l'économie sociale et solidaire** est nécessaire pour les milliers de structures et projets concernés.

Il est à comparer :

- au dispositif de mesure de compensation de billetterie à hauteur de 100 millions d'euros sur 4 mois, qui touchera à la marge les lieux intermédiaires, lieux associatifs, lieux alternatifs qui maillent nos territoires, et qui ne bénéficiera pas directement aux milliers d'équipes artistiques ;
- aux 126 millions d'euros alloués à la sauvegarde de certains grands opérateurs nationaux ;
- ou encore à l'enveloppe attribuée au Pass Culture - en panne durant cette crise - de 50 millions d'euros par an, avec une augmentation de 20 millions d'euros actée pour 2021.

Accompagner la reprise d'activité par des règles cohérentes et adaptées et par une exigence de dialogue avec les préfet·ète·s et les élu·e·s

Le champ culturel crie son besoin de cohérence et de justice concernant les recommandations sanitaires. Responsables et citoyen·ne·s, les acteur·trice·s souhaitent trouver les solutions adaptées garantissant la sécurité sanitaire des personnes et les capacités de reprise d'activité. Le manque d'anticipation, l'hétérogénéité des décisions sur les territoires, le couperet de certains avis en manque de connaissance des spécificités du secteur et des règles afférentes, épuisent les équipes.

Nous réclamons des règles claires et cohérentes sur l'ensemble du territoire ainsi que le respect des capacités professionnelles des structures. Nous exigeons des espaces de dialogue avec les préfet·ète·s et les élu·e·s.

Prolonger les mesures de droit commun, transversales, adaptées au champ culturel et des initiatives non lucratives

Nous demandons le prolongement des mesures transversales de fonds de solidarité, d'activité partielle et d'exonération des cotisations pour l'ensemble du champ culturel sur l'année 2021 qui restera une année sinistrée. **Nous demandons qu'aucune discrimination ne soit faite en fonction de la catégorie fiscale, des codes d'activité, de la convention collective ou de la taille des entreprises.**

Maintenir les mesures sur les subventions publiques

Concernant les soutiens publics accordés dans un cadre d'intérêt général, les subventions doivent être maintenues en 2020 et en 2021. Afin de prendre en compte la perte d'activités, toutes les conventions de financement, notamment pluriannuelles, du secteur artistique et culturel doivent être prolongées d'un an.

Les financements européens généralistes (fonds structurels, Feader...) doivent bénéficier aux structures artistiques et culturelles avec une simplification et une adaptation de leur accès ainsi que l'accélération des versements, dont les délais mettent trop souvent les entreprises en danger.

Adopter une coconstruction pluripartite

Toutes ces mesures doivent s'élaborer dans des cadres de coconstruction active rassemblant les acteur·trice·s culturel·le·s, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans leurs différentes dimensions à travers :

- Les Maisons Communes Art et Culture en région ;
- Des comités de suivi et d'évaluation pluripartites sur les mesures ;
- Des processus à travailler au national dans des cadres tripartites Etat/collectivités/acteur·trice·s au niveau national et territorial ;
- Une Observation permanente, participative et partagée à organiser, élargir et mieux structurer.



Les 40.000 structures à buts autres que lucratifs œuvrant dans l'art et la culture, dont nous sommes le fer de lance, emploient plus de 300.000 salarié·e·s, travaillent avec plus de 50 000 indépendant·e·s, et réunissent un budget de plus de 7 milliards d'euros par an [1].

+ On estime à plus de 3.200 les associations employeuses intervenant dans le champ des arts visuels [2].

+ Dans le spectacle vivant, 80 % des entreprises sont des associations loi 1901 [3], qui distribuent 48 % de la masse salariale du secteur. Les compagnies et équipes artistiques sont les premières employeuses du secteur.

+ Dans le spectacle enregistré (audiovisuel, édition phonographique, cinéma), 30% des entreprises sont des associations [4].

Ces quelques chiffres disent clairement combien la vision simpliste d'un clivage public / privé est dépassée, et qu'il faut aujourd'hui tenir compte d'une réalité bien plus complexe du secteur artistique et culturel dans son ensemble.

Ces dizaines de milliers de TPE et PME artistiques et culturelles, à buts autres que lucratifs, se reconnaissent souvent de l'économie sociale et solidaire. Elles ont développé des modes de structuration multiples, associations, coopératives, sociétés commerciales à finalité sociale, etc., et des modèles socio-économiques hybrides. Elles s'appuient sur des logiques de redistribution, de financement public, de ventes, de coopération, de bénévolat, de solidarité. **Elles sont intrinsèquement innovantes et ancrent leurs démarches dans l'intérêt général et le respect des droits humains, en particulier des droits culturels**



[1] Etude données 2018, Opale CRDLA Culture. [2] Fiche repère, Les collectifs d'arts plastiques et visuels, Opale, Fraap, 2012. [3] Tableau de Bord statistique « les employeurs et l'emploi dans le spectacle vivant », données 2016, CPNEF-SV. [4] Portrait statistique des entreprises, des salariés et des métiers du champ de l'audiovisuel, données 2016, CPNEF-AU.

- Communiqué de la MCAC : **Plus qu'une re-lance économique, une re-vitalisation culturelle !**
http://www.ufisc.org/images/2020/CORONAVIRUS/200909_MOBILISATION_ART_ET_CULTURE_CP9.pdf
- Enquête de la MCAC : **Quels mesures et accompagnements pour faire face à la crise ?**
<http://ufisc.org/component/content/article/75-structuration-professionnelle/actualites-structuration-pro/368-enquete-flash-culture-vs-covid-19.html>
- Communiqué : **Est-ce trop demander que de la cohérence, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre ?**
http://www.ufisc.org/images/2020/CORONAVIRUS/200525_MOBILISATION_ARTCULTURE_CP7.pdf

Ressources Culture, initiatives citoyennes, économie sociale et solidaire...

- **Pour une autre économie de l'art et de la culture**, dirigé par B. Colin et A. Gauthier, ed Eres, 2008.
- Manifeste **Pour une autre économie de l'art et de la culture** : www.ufisc.org/l-ufisc/manifeste/44-ufisc/100-manifeste-de-lufisc-pour-une-autre-economie-de-lart-et-de-la-culture.html
- Opale – ressources sur Culture et ESS : <https://www.opale.asso.fr/rubrique100.html>
- **Emploi, bénévolat et financement des associations culturelles**, Valérie, Deroin, 2014, DEPS, Ministère de la culture www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2017/Emploi-benevolat-et-financement-des-associations-culturelles-CC-2014-1

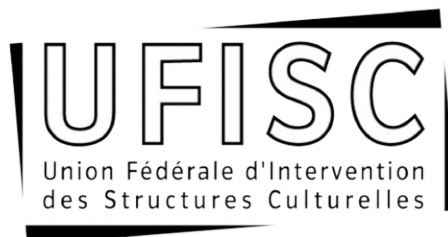


Nous voulons soutenir

- la pluralité des activités, de la recherche artistique à la diffusion, de la résidence à l'expression dans l'espace public.
- les équipes artistiques, les compagnies, les collectifs, les structures qui développent des projets artistiques innovants, des médias citoyens, des pratiques en amateurs, de la formation, des actions dans les écoles, les prisons, les hôpitaux...
- les démarches coopératives, solidaires, ouvertes à la participation, aux écosystèmes territoriaux, expérimentant des tiers espaces, construisant des lieux intermédiaires, partageant des structures, des collectifs, des pôles de coopération.
- la coconstruction horizontale avec les organisations, les associations, les citoyen.ne.s, fondée sur les droits culturels, pour la dignité et des relations de qualité entre les personnes.

Nos propositions pour des mesures de revitalisation culturelle et démocratique se déclinent en 4 axes :

- **Un Fonds de revitalisation pour les initiatives artistiques et culturelles citoyennes**, dispositif large de soutien aux acteur·rice·s dans leur diversité et la singularité de leurs projets.
- **Un Pacte pour l'emploi artistique et culturel**, qui tient compte des conditions spécifiques du secteur et garantit les droits sociaux.
- **Un Programme d'avenir et d'appui pour une transition solidaire et écologique** aux démarches et expérimentations coopératives.
- **Le développement de Maisons Communes Art et Culture**, rassemblant l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème culturel et citoyen.



www.ufisc.org

Contacts

Patricia COLER - Déléguée Générale : coordination@ufisc.org / 06 73 49 74 29.

Gaëlle FERVAL - Chargée de communication : gaelle.ferval@ufisc.org / 06 77 44 20 77.